AR Prefecture

047-200068930-20250410-2025B36DAF-DE Reçu le 16/04/2025 Publié le 16/04/2025

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des Délibérations

Conseil Communautaire, Séance du : 10 avril 2025 L'an Deux Mille vingt-cinq, le 10 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle du Conseil, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs:

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUÉE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s):

Madame et Messieurs VIGNEAU Céline, ALBASI Maxime et PICCOLI Jacques.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Monsieur QUEYREL Jean-Marie représenté par Monsieur MALBEC Sébastien.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François, Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques, Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc, Monsieur LABROUE Cédric procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques, Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame VIDAL Aline, Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie Conseillers en exercice: 50

Présents (titulaires et suppléants) : 41

Pouvoir(s) : 6 Votants : 47

N°2025B36DAF : BUDGET GÉNÉRAL - AFFECTATION DES DÉPENSES DE PERSONNEL DU BUDGET GÉNÉRAL VERS LE BUDGET ANNEXE « LOT ET NATURE »

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, explique que le personnel relevant du Budget Général de Fumel Vallée du Lot intervient dans le cadre de l'accueil des usagers au site Nature de Ferrié (Jeux d'eau) pour le compte du Budget Annexe « Lot et Nature ».

AR Prefecture

047-200068930-20250410-2025B36DAF-DE Reçu le 16/04/2025 Publié le 16/04/2025

Dans un souci de sincérité budgétaire et comptable et afin d'affecter les charges afférentes à ces interventions au Budget Annexe « Lot et Nature », il convient de déterminer par la présente délibération la part en pourcentage et montant de l'affectation de chaque agent concerné pour année 2025 soit :

• Agents Accueil : 100 % (chapitre 012 : 11 000 €).

Madame la Vice-présidente propose à l'Assemblée de se prononcer sur ces affectations de charges.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- 1°) Décide d'affecter les charges en personnel du Budget Général vers le Budget Annexe « Lot et Nature » pour l'année 2025 comme suit :
 - Agents Accueil: 100 % (chapitre 012: 11 000 €);
- 2°) Précise que ces affectations de personnel seront imputées aux articles suivants :
 - en recette de fonctionnement du Budget Général à l'article 708421. Elles donneront lieu à l'émission de titres correspondant vers le Budget Annexe « Lot et Nature » ;
 - en dépense de fonctionnement du Budget Annexe « Lot et Nature » à l'article 6215. Elles donneront lieu à l'émission de mandats correspondants vers le Budget Général ;
- 3°) Indique que les affectations définitives seront établies au coût réel des charges sur la base de la production d'un état détaillé en fin d'exercice ;
- 4°) Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant l'application de la présente délibération ;
- 5°) Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 10 avril 2025

La Secrétaire de séance,



Le Président,



Sophie GARGOWITSCH

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 16 avril 2025

Recu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 16 avril 2025
